

Publication du CGLP sur les conditions de détention des personnes radicalisées.



Le CGLP (Contrôleur des lieux de privation de liberté) a publié un rapport en janvier 2020 intitulé "Prise en charge pénitentiaire des personnes "radicalisées" et respect des droits fondamentaux".

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les différentes mesures prises envers les personnes dites "radicalisées" et le respect de leurs droits fondamentaux. Parmi ces mesures on retrouve principalement les "TIS" (Terroristes islamistes), les "DCSR" (Droits Communs Suspectés de Radicalisation), "QER" (Quartiers d'évaluation de la radicalisation), "QPR" (Quartiers de prise en charge de la radicalisation).

Le rapport est très critique. Il en ressort que :

- "La catégorie quasi-autonome des "personnes radicalisées" (...) repose sur un processus de repérage dépourvu de toute garantie procédurale, globalement vecteur d'insécurité juridique".
- "Le régime des quartiers spécifiques (...) ne paraît pas offrir un cadre juridique solidement sécurisé"
- "Les conditions d'organisation des évaluations, leur encadrement juridique et la mise en oeuvre des décisions prises au sein de ces quartiers suscitent l'inquiétude"
- "Le rôle du renseignement pénitentiaire doit être clarifié"
- "Pour les personnes incarcérées dans les quartiers spécifiques le régime de détention est quasi-équivalent à celui de l'isolement. Pour celles qui sont en détention ordinaire les contraintes supplémentaires ou les restrictions aux droits sont nombreuses"
- "La préparation à la sortie n'est pas pensée et les mesures d'aménagements des peine sont inaccessibles"
- "Les mesures de sécurité et les nombreuses restrictions imposées aux personnes dites "radicalisées" entravent l'exercice de leurs droits fondamentaux"
- "Si le principe d'une prise en charge spécifique des personnes "radicalisées" ne semble pas devoir être remis en cause, son organisation actuelle ne peut être regardée comme satisfaisante"



**Prise en charge pénitentiaire
des personnes
« radicalisées » et respect
des droits fondamentaux**

Janvier 2020

des-droits-fondamentaux.pdf

Poids : 1.84 Mo

[Téléchargement](#) [1] [Favoris +](#) [2]

Dates: Mercredi 24 juin 2020 - 11:15

Thématiques: [Prévention de la radicalisation](#) [3]

[Prévention tertiaire](#) [4]

[Prévention secondaire](#) [5]

[Prévention primaire](#) [6]

Publié le 24 juin 2020

URL de la source (modifié le 19/01/2024 - 15:14): <https://prev-radicalites.org/actualites-0/rapport-conditions-de-detention-des-personnes-radicalisees>

Liens

[1] <https://prev-radicalites.org/sites/default/files/atoms/files/cgplp-prise-en-charge-penitentiaire-des-personnes-radicalisees-et-respect-des-droits-fondamentaux.pdf>

[2] <https://prev-radicalites.org/javascript%3A%3B>

[3] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3699>

[4] <https://prev-radicalites.org/prevention-de-la-radicalisation/prevention-tertiaire>

[5] <https://prev-radicalites.org/prevention-de-la-radicalisation/prevention-secondaire>

[6] <https://prev-radicalites.org/taxonomy/term/3694>